

Commission d'appel d'offres - Remplacement d'un membre suppléant

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 22 septembre 1998, M. Claude SALOMON m'a fait part de son souhait d'être remplacé par M. Jean-Claude GRAPPIN en qualité de membre suppléant, à la Commission d'Appel d'Offres, en raison de son impossibilité d'assister aux réunions.

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner M. Jean-Claude GRAPPIN en remplacement de M. Claude SALOMON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.